



## Conseil économique et social

Distr. générale  
16 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

---

### Session de 2020

25 juillet 2019-22 juillet 2020

### Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 décembre 2019, à 10 heures

*Président* : M. Akram (Vice-Président) . . . . . (Pakistan)

### Sommaire

Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org))

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M<sup>me</sup> Juul (Norvège), M. Akram (Pakistan), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

#### **Point 4 de l'ordre du jour : Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations**

1. **Le Président** appelle l'attention du Conseil sur la liste des candidats à l'élection des membres des organes subsidiaires, en date du 9 décembre 2019, qui a été distribuée aux délégations.

*Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) (E/2019/Add.9)*

2. **Le Président** dit que conformément à l'alinéa a) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil, celui-ci doit élire quatre membres du Conseil d'administration d'ONU-Femmes à choisir parmi les 10 pays qui versent les contributions volontaires les plus importantes au titre des ressources de base de l'Entité. Il considère que le Conseil souhaite élire les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède par acclamation, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

3. *Les États-Unis d'Amérique, la Finlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède sont élus membres du Conseil d'administration d'ONU-Femmes par acclamation.*

4. **Le Président** dit que conformément à l'alinéa b) du paragraphe 61 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale et à la résolution 2010/35 du Conseil, celui-ci doit élire deux membres du Conseil d'administration d'ONU-Femmes à choisir parmi les 10 pays qui versent les contributions volontaires les plus importantes au titre des ressources de base de l'Entité et ne sont pas membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Trois candidatures ayant été présentées pour deux sièges à pourvoir, il considère que le Conseil souhaite reporter l'élection de ces membres.

5. *Il en est ainsi décidé.*

#### *Commission de la population et du développement*

6. **Le Président** rappelle qu'il reste un siège à pourvoir à la Commission de la population et du développement par les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat de quatre ans prenant effet

à la première séance de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2020, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-septième session, en 2024. Il considère que le Conseil souhaite élire la Turquie par acclamation.

7. *La Turquie est élue membre de la Commission de la population et du développement par acclamation.*

8. **Le Président** considère que le Conseil souhaite de nouveau reporter l'élection de six membres de la Commission de la population et du développement : un membre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021 ; un membre à choisir parmi les États d'Afrique et un parmi les États d'Asie et du Pacifique, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-cinquième session de la Commission, en 2022 ; un membre à choisir parmi les États d'Afrique, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres, respectivement, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2020, et venant à expiration à la clôture de sa cinquante-septième session, en 2024.

9. *Il en est ainsi décidé.*

#### *Commission du développement social*

10. **Le Président** rappelle qu'il reste trois sièges à pourvoir à la Commission du développement social par les États d'Asie et du Pacifique, les États d'Amérique latine et des Caraïbes et les États d'Europe occidentale et autres États. Il considère que le Conseil souhaite élire par acclamation d'une part le Qatar, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023, et d'autre part le Paraguay et la Turquie pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2020, et venant à expiration à la clôture de sa soixante-deuxième session, en 2024.

11. *Le Paraguay, le Qatar et la Turquie sont élus membres de la Commission du développement social par acclamation.*

12. **Le Président** considère que le Conseil souhaite de nouveau reporter l'élection de huit membres de la Commission du développement social : un membre à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant à la clôture de la cinquante-huitième session de la Commission, en 2020 ; deux membres à choisir parmi

les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2021 ; un membre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration à la clôture de la soixante et unième session de la Commission, en 2023 ; un membre à choisir parmi les États d'Europe orientale, un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, et deux parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat de quatre ans prenant effet à la première séance de la cinquante-neuvième session de la Commission, en 2020 et venant à expiration à la clôture de sa soixante-deuxième session, en 2024.

13. *Il en est ainsi décidé.*

#### *Commission des stupéfiants*

14. **Le Président**, rappelant qu'il reste deux sièges à pourvoir à la Commission des stupéfiants par les États d'Afrique, considère que le Conseil souhaite élire l'Égypte et le Nigéria par acclamation, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

15. *L'Égypte et le Nigéria sont élus membres de la Commission des stupéfiants par acclamation.*

16. **Le Président** déclare que la Commission des stupéfiants est maintenant au complet.

#### *Commission de la science et de la technique au service du développement*

17. **Le Président**, rappelant qu'il reste un siège à pourvoir à la Commission de la science et de la technique au service du développement par les États d'Amérique latine et des Caraïbes, considère que le Conseil souhaite élire le Panama par acclamation pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2021.

18. *Le Panama est élu membre de la Commission de la science et de la technique au service du développement par acclamation.*

19. **Le Président** déclare que la Commission de la science et de la technique au service du développement est maintenant au complet.

#### *Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication*

20. **Le Président** invite le Conseil à se prononcer sur deux sièges à pourvoir au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes

internationales de comptabilité et de publication par les États d'Afrique et les États d'Asie et du Pacifique. Il considère que le Conseil souhaite élire l'Arabie saoudite et le Zimbabwe par acclamation pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2021.

21. *L'Arabie saoudite et le Zimbabwe sont élus membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.*

22. Le Président dit qu'en l'absence d'autres candidats à l'élection des membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, il considère que le Conseil souhaite reporter l'élection de 12 membres : un membre à choisir parmi les États d'Asie et du Pacifique, deux parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes et sept parmi les États d'Europe occidentale et autres États, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2020 ; un membre à choisir parmi les États d'Afrique et un parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2021.

23. *Il en est ainsi décidé.*

#### *Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida*

24. **Le Président**, rappelant qu'il reste deux sièges à pourvoir au Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida par les États d'Asie et du Pacifique, considère que le Conseil souhaite élire l'Inde et la Thaïlande par acclamation pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

25. *L'Inde et la Thaïlande sont élues membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida par acclamation.*

26. **Le Président** dit que l'Australie et la Finlande se retirant du Conseil de coordination du Programme à compter du 31 décembre 2019, le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a approuvé les candidatures du Canada et du Danemark pour occuper leurs sièges. Il considère donc que le Conseil souhaite élire le Canada et le Danemark par acclamation pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et venant à expiration le 31 décembre 2020.

27. *Le Canada et le Danemark sont élus membres du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida par acclamation.*

**Point 12 de l'ordre du jour : Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (E/2020/L.3)**

*Projet de résolution E/2020/L.3 : Appui à la région du Sahel*

28. **Le Président** dit que le document n'a été publié dans toutes les langues que la veille au soir et qu'il considère donc que le Conseil souhaite déroger à la disposition applicable de l'article 54 du Règlement intérieur.

29. *Il en est ainsi décidé.*

30. **M<sup>me</sup> Fofana** (Observatrice pour le Burkina Faso), présentant le projet de résolution au nom des auteurs énumérés dans le document, dit qu'il vise à intégrer la dimension du développement dans le soutien que la communauté internationale apporte aux pays de la région du Sahel. Le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme étant étroitement liés et interdépendants, donner des possibilités de développement aux populations locales contribuera de manière essentielle au règlement de la crise et à l'instauration d'une stabilité durable dans la région.

31. **Le Président** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme.

32. **M<sup>me</sup> Herity** (Secrétaire du Conseil) annonce que depuis le dépôt du projet de résolution, l'Arabie saoudite, le Bénin, la Chine, l'Espagne, l'Éthiopie, la Finlande, le Ghana, la Guinée, l'Irlande, l'Italie, le Mexique, le Nigéria, le Paraguay, la République centrafricaine, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Turquie ont informé le secrétariat du Conseil qu'ils se portaient coauteurs du document. Elle ajoute que parmi les délégations présentes dans la salle, le Cameroun, le Canada, Malte, le Maroc, le Pakistan et le Venezuela (République bolivarienne du) souhaitent également se joindre aux auteurs.

33. **M. Cho** Hyun (République de Corée) dit que la délégation de la République de Corée a eu plaisir à faciliter les négociations concernant le projet de résolution, en coopération avec le Groupe de cinq pays du Sahel. L'adoption du projet de résolution par consensus manifesterait la solidarité à l'égard des États du Sahel, lesquels font face à des difficultés sans précédent en raison de l'action conjuguée de menaces contre leur sécurité et leur développement. Le Conseil doit examiner comment le système des Nations Unies peut remédier aux causes profondes de l'instabilité dont souffre la région.

34. *Le projet de résolution E/2020/L.3 est adopté.*

35. **M. Nakano** (Japon) dit qu'en adoptant la résolution, le Conseil a clairement fait comprendre à toutes les parties prenantes qu'il fallait redoubler d'urgence et de cohérence dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et du plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Cette région a certes vu sa situation s'améliorer nettement en termes de transfert pacifique du pouvoir mais les tendances générales en matière de sécurité et de développement sont de plus en plus préoccupantes. Il sera essentiel de mener une action concertée et coordonnée pour exécuter la stratégie intégrée et le plan d'appui et trouver une solution aux problèmes multidimensionnels de la région. À cet égard, il a été noté dans le rapport sur l'examen stratégique du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (S/2019/890, annexe) que le manque de clarté des rôles et responsabilités avait fait obstacle à la collaboration effective des partenaires et qu'il fallait que les entités du système des Nations Unies agissent avec plus de coordination. La délégation japonaise se félicite des efforts que déploie le Conseil pour aider le système des Nations Unies à remédier efficacement et de manière coordonnée aux causes profondes du conflit qui sévit dans la région.

36. En 2019, le Gouvernement japonais a financé à hauteur de 23 millions de dollars l'aide humanitaire fournie aux membres du Groupe de cinq pays du Sahel, et conjointement avec l'Union africaine, il a organisé une conférence sur la paix et la stabilité dans la région. Il a également adopté une stratégie pour appuyer les efforts déployés sous conduite africaine dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, de l'arbitrage et de la mise en place d'institutions.

*La séance est levée à 10 h 40.*